

Question :

⇒ **A-t-il été observé et quantifié le taux de « perte de vue » dans la prise en charge et le suivi à distance ? »**

« Pour certaines personnes ou familles, cette période fut un accélérateur dans la **perte d'adhésion** à la démarche d'accompagnement.

Néanmoins, la part des personnes ayant adhéré à un suivi à distance est, selon les informations recueillies, très significative et même souvent majoritaire dans les ESMS. Cette tendance est particulièrement observable concernant les établissements pour l'enfance, ainsi que les ESAT. Le phénomène semble se vérifier y compris pour les personnes qui étaient préalablement accompagnées à temps plein par un établissement. Malgré une interprétation parfois biaisée de la question par les ESMS qui empêche de produire des résultats statistiques probants, on peut raisonnablement estimer que les trois-quarts des enfants et adolescents, et environ un quart des adultes accompagnés à temps plein par une structure ont adhéré aux nouvelles conditions qui leur étaient proposées dans le contexte de confinement et les premières semaines de déconfinement.

En prolongement de ces constats, **la majorité des ESMS (88 %, 130 sur 148) ont observé assez peu voire aucune perte d'adhésion des personnes au cours de la période.** Selon les déclarations des ESMS, 8 % des personnes accompagnées ont néanmoins été concernées par une perte d'adhésion, cette part varie entre 0 % à 30 % selon les structures. **On observe une différence significative entre les secteurs adultes et enfants.** En effet, 4 % des personnes accompagnées dans le secteur adulte sont concernées par une perte d'adhésion contre 9 % chez les enfants.

Au sein du secteur enfant, les enfants accompagnés par un établissement semblent moins concernés par une perte d'adhésion que les enfants suivis par un service, 6 % contre 10 %. Un SESSAD de Meurthe-et-Moselle précise : « les refus d'intervention à distance concernaient uniquement des familles dont la situation de l'enfant suivi est stabilisée ou des familles maîtrisant parfaitement les outils et stratégies mises en place dans le cadre du suivi ».

Dans le secteur adulte, 3 % des personnes accompagnées par un établissement sont concernées par une perte d'adhésion. Cette part est de 5 % dans les établissements et service de travail et de seulement 2 % dans les services.

Les ESAT et les centres professionnels semblent donc plus touchés par le problème de décrochage au cours de cette période. Il existe une diversité de causes explicatives possibles :

- Public plus nombreux
- Niveau d'autonomie plus élevé permettant aux personnes de faire un choix et d'oser l'exprimer
- Moindre recours au suivi à distance (faute d'équipement des personnes en outils numériques notamment)
- Autre projet de vie »

Extraits du rapport p.30 et 31 (pour rappel : rapport et synthèses téléchargeables au lien suivant : <https://www.creai-grand-est.fr/etude/les-impacts-de-la-crise-covid-19-sur-le-champ-medico-social-evolutions-des-pratiques-et-effets-sur-les-personnes-accompagnees>)